

**MAIRIE DE GOUFFERN EN AUGÉ (61)**  
**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 février 2019**

L'An deux mil dix neuf, le huit février à dix huit heures, le Conseil municipal de la commune de GOUFFERN EN AUGÉ, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie déléguée de Silly en Gouffern, sous la présidence de Mr Patrick MUSSAT, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 31/01/2019

Date d'affichage de la convocation du conseil municipal : 31/01/2019

**Présents** : BARBOT Henri, BLANCHET Martine, BOURDAIS Michel, BOZO Frank, BRACONNIER Jocelyne, BRIERE Alain, BUCHOUX Eliane, CATEL Alain, CEREUIL Dominique, CHABROL Véronique, CHRETIEN Nathalie, CLOUET Hélène, COIFFIER-LEGARS Delphine, DELCOURT Camille, DUBRULLE Liliane, FARIN Dominique, FELTESSE Valérie, FLEURY Emmanuel, FORTIN Claire, FROMONT Madeleine, GASLAIN Geneviève, GAUTHIER Michel, GOURBE Hervé, GOURBE Loïc, GROS Bernard, GUERIN-BOBIN Françoise, GUESDON Jean-Luc, GUILLAIN-PORCHET Josiane, GUITTON Sébastien, HONORÉ Hubert, HUBERT Marie-Rose, JOUBIN Ginette, JOUREAU Laurent, JOUY Michel, LAMY Pascal, LANGEARD Philippe, LARCHER Martine, LASSEUR Josette, LEMARIÉ Grégoire, LEROY Patrice, LEVILLAIN Henri, MADEC Boris, MARSH Martin, MUSSAT Patrick, PANNETIER Jean-Marc, PARIS Philippe, PLASSAIS Philippe, PLOTTIN Patrick, POINSIGNON Claudine, POINSIGNON Daniel, PUMPO Alfonso, RENARD Thérèse, RENAUDIN Laurent, RONDEAU Claude, ROMAGNY Mauricette, ROULLAND Nicole, SAILLARD Jean-Guy, SAMSON Thérèse, SELLIER Alain, SOUDAIS Michel, TANCRAÏ Julien, THOMAS Vincent, THUILLIEZ Christine, TISSERANT Thierry, TOUSSAINT Philippe, VAUGEOIS Janine, VERON Jean-Luc, VOLCK Marcel

**Absents excusés** : BELLENGER-LARGUET Aurélie ayant donné procuration à GASLAIN Geneviève, CHANTEPIE Véronique, COUVÉ Christophe ayant donné à procuration à BRACONNIER Jocelyne, GODET Frédéric, LAINÉ Dominique ayant donné procuration à LASSEUR Josette, MARTIN Denise ayant donné procuration à FARIN Dominique, RIMEUR Jean-Luc ayant donné procuration à RONDEAU Claude, ROTTIER Régine

**Absents** : BALLIERE Christophe, BARBEY Serge, BARON Philippe, BAZIN Olivier, BELLENGER Gilles, BELTOISE Emmanuel, BESNOUIN Marie-Laure, BINET Fernand, BLAIS Laetitia, BONHOMME Nadine, BONTEMPS Rachel, BOURDOISEAU Philippe, BOZO Nathalie, BRACONNIER Annick, BRACONNIER Didier, CHARLES Thierry, DOLLION Alain, FERRION Patricia, FOURÉ David, FRUCHART Véronique, GAYON Sylvie, GODARD Carine, GOUYON Paule, GROULT Michaël, GUERIN-WALLNER Jean-Georges, HAMARD Sonia, HÉBERT Philippe, HERN Philippe, HOLIN Yannick, HORVILLE Estelle, JACOB Philippe, LEMESLE Francis, LOTTIN Henriette, MANFREDI Andrée, MARIE Sébastien, MARNAY Laetitia, MAUNY Clémence, MELET Philippe, OLLIER Gwenaëlle, PELTIER Benoit, PLUMERAND Emmanuel, PODGORSKI Ludovic, POTEL Damien, POUCHIN Cyrille, POUCHIN Pascal, QUELLIER Steff, RENAULT Alexandra, RIVARD Frédéric, ROCHER Serge, RUFFIER Aurore, SCHOUVER Bernard, SOUDAIS Estelle, VASSEUR Clarisse, VERON Gil, VIALELLE Antonio

Mme Nathalie CHRETIEN a été désignée secrétaire de séance

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte rendu du conseil municipal du 14 décembre 2018 affiché à la mairie de Gouffern en Auge et envoyé aux mairies déléguées le 21 décembre 2018

**2019-01-01 Choix des entreprises - Travaux Salon chinois Le Bourg Saint Léonard**

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du maire,

Un appel d'offres a été lancé le 31 août 2018 concernant la restauration du salon chinois du château du Bourg Saint Léonard.

Certains lots n'ayant pas été pourvus, une nouvelle consultation a été réalisée auprès de différentes entreprises.

Considérant le rapport d'analyse des offres remis à la commune le 25 janvier 2019 par le cabinet Lympia, maître d'œuvre en charge de ce dossier,

Considérant l'avis de la commission d'appel d'offres réunie le 1<sup>er</sup> février 2019,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**Décide** de retenir les entreprises suivantes pour les travaux de restauration du salon chinois du château du Bourg Saint Léonard

	Entreprise retenue	Montant HT
Lot 1 - Menuiseries	Groupeement Aurélie TERRAL DREANO	20 356 €
Lot 2 – Maçonnerie Plâtrerie	Pierre et patrimoine	20 364.20 €
Lot 3 – Décors peints, dorures, peintures	Groupeement Aurélie TERRAL DREANO	63 662 €
Lot 4 - Tapisserie	Groupeement Aurélie TERRAL DREANO	27 809.67 €
Lot 5 – Electricité / Chauffage	SARL QLS	4 482.57 €
	<b>TOTAL</b>	<b>136 674.44 €</b>

**Approuve** le projet de restauration du salon chinois du château du Bourg Saint Léonard selon le plan de financement suivant :

	Dépenses	Recettes
Travaux de restauration	136 674.44 €	
Maitrise d'œuvre	15 630.67 €	
Subvention DRAC (40 %)		60 922.04
Fonds propres (60 %)		91 383.07
Total HT	<b>152 305.11 €</b>	<b>152 305.11 €</b>

**Autorise** Monsieur le Maire à déposer la demande de subvention auprès de la DRAC

**Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### **2019-01-02 : Lancement consultation – Travaux Bibliothèque Château du Bourg Saint Léonard**

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu la délibération n°2018-08-05 concernant le choix du maître d'œuvre pour les travaux de restauration de la bibliothèque du château du Bourg Saint Léonard retenant le cabinet Lympia,

Vu la demande d'autorisation de travaux sur immeuble classé transmis par le cabinet Lympia et déposée le 10 janvier 2019 auprès de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) et du STAP (Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine),

Considérant qu'à réception de l'autorisation de travaux, un appel d'offres devra être lancé dans les meilleurs délais afin de transmettre le chiffrage définitif à la DRAC pour la demande de subvention,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**Autorise** le Maire à lancer, dès réception de l'autorisation de travaux, un appel d'offres pour les travaux de restauration de la bibliothèque du château du Bourg Saint Léonard

### **2019-01-03 : Renouvellement du bail commercial au Bourg Saint Léonard – JPC Design Pub Signalétique**

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire

Considérant le bail commercial entre la commune du Bourg Saint Léonard et JPC Impression consenti pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2010 au 30 avril 2019,

Considérant la cession du fond de commerce entre la société JPC Impression représentée par Mr et Mme Jean-Paul DUTERTRY et la société JPC DESIGN PUB SIGNALÉTIQUE représentée par Mr Abdennour MAAKNI en date du 30 septembre 2015,

Considérant que la société JPC DESIGN PUB SIGNALETIQUE sollicite le renouvellement du bail commercial au 1<sup>er</sup> mai 2019,

Considérant que le montant du loyer actuel est de 3972.36 € annuel payable trimestriellement en termes égaux et à terme échu,

Considérant qu'il résulte des dispositions combinées des articles L 2121-29 et L 2122-21 du code des collectivités territoriales que le Maire ne peut conclure aucun bail sans que le montant de la location n'ait été préalablement fixé par délibération du Conseil municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**Renouvelle** le bail commercial avec la société JPC DESIGN PUB SIGNALETIQUE pour une durée de 9 années à compter du 1<sup>er</sup> mai 2019 dans les mêmes conditions que le précédent bail

**Fixe** le montant du loyer à 3 972.36 € annuel payable trimestriellement en termes égaux et à terme échu

**Charge** l'office notarial Selas Macedo de procéder à la rédaction du bail commercial

**Autorise** Monsieur le maire délégué du Bourg Saint Léonard à signer un bail avec le locataire

#### **2019-01-04 Vente biens communaux à Chambois et à Fel**

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du maire

La commune déléguée de Chambois avait reçu en 1996 un legs de l'abbé Bucaille comprenant une maison d'habitation située impasse du plénitre à Chambois et un jardin situé sur la commune déléguée de Fel, legs qui précisait que Mlle Fresny, gouvernante de l'abbé Bucaille, disposait d'un droit d'usage et d'habitation de ces dits-biens.

En 2016, Mlle Fresny avait indiqué, par courrier postal adressé à la mairie de Chambois, qu'elle ne pouvait plus entretenir le jardin et le laisser à la disposition de la commune.

En 2018, Mlle Fresny a décidé de quitter le logement. Cette maison et ce terrain sont donc aujourd'hui à disposition de la commune de Gouffern en Auge.

Madame le Maire délégué de Chambois a précisé avoir été sollicité par des administrés souhaitant acquérir l'ensemble de ces biens.

Le service des domaines a été interrogé et estime ces biens à :

- Maison : 65000 € ± 15%
- Jardin : 2400 € ± 10 %

L'office notarial de Chambois estime ces biens (maison et jardin) à 55000 € net vendeur.

Considérant la proposition faite par les maires délégués lors de la conférence municipale du 1<sup>er</sup> février 2019 de procéder à une publicité concernant la mise en vente de ces biens (affichage chez le notaire et sur le site internet de l'office notarial, pose d'un panneau sur la maison) pendant une durée minimale d'un mois avant de prendre position sur la proposition à 55000 € net vendeur,

Après en avoir délibéré et à la majorité (71 voix pour, 2 voix contre),

**Décide** de charger l'office notarial Selas Macedo de procéder à la mise en vente au prix de 67400 € net vendeur pendant une durée minimale d'un mois des biens résultant du legs de l'abbé Bucaille :

- Jardin situé à Fel (Le Bas Fel)
- Maison située à Chambois (2 impasse du plénitre)

*Mr Pannetier demande si le produit de la vente sera attribué au budget de Chambois. Mme Lasseur précise qu'il n'y a plus qu'un seul budget : celui de Gouffern en Auge.*

#### **2019-01-05 Consultation granulats – Année 2019**

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du maire, et de Mr Farin, vice-président de la commission voirie,

Considérant la consultation réalisée le 28 décembre 2018 pour la fourniture et transports de granulats pour l'entretien de la voirie à la charge de la commune nouvelle réalisée auprès des entreprises suivantes : Carrières de Chailloué, Carrières de Vignats et Orbello Granulats.

Considérant l'analyse des offres réalisée le 21 janvier 2019 par Orne Métropole selon le cahier des charges fourni :

- Carrière de Chailloué : 27126 € TTC - Classement n°1
- Carrière de Vignats : 29928 € TTC - Classement n°2
- Orbello Granulats : N'a pas répondu (s'est excusé)

Considérant la proposition de la commission d'appel d'offres réunie le 1<sup>er</sup> février 2019 de retenir l'offre de la carrière de Chailloué,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**Approuve** la proposition de prix de la carrière de Chailloué à savoir :

Fourniture de sable 0/2 classe A : 7.20 € la tonne

Fourniture de sable 0/4 classe A : 7.20 € la tonne

Fourniture de GNT 0/20 type A classe CIIIb : 8.05 € la tonne

Fourniture de GNT 0/20 type A classe EIVc : 6.70 € la tonne

Fourniture de GNT 0/31.5 type A classe CIIIb : 8.05 € la tonne

Fourniture de GNT 0/31.5 type A classe EIVc : 5.15 € la tonne

Fourniture de GNT 0/63 type A classe CIIIb : 6.70 € la tonne

Fourniture de GNT 0/63 type A classe EIVc : 5.15 € la tonne

Fourniture de matériaux drainants 40/70 : 10.30 € la tonne

Transport de matériaux : 4.10 € la tonne

### **2019-01-06 Mise en concurrence Entretien de la voirie – Année 2019**

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, et de Mr Farin, vice-président de la commission voirie,

Considérant que la commune de Gouffern en Auge est la résultante d'un regroupement de 14 communes rurales s'étendant sur plus de 25 kms du Nord au Sud,

Considérant que ce territoire est hétérogène tant qu'un point de vue géologique que topographique : d'un coté le pays d'auge avec ses vallées et ses collines escarpées reposant sur un lit d'argile épais et perméable et de l'autre une zone de plaine assise sur un sol calcaire filtrant proposant une structure beaucoup plus stable et plate,

Considérant que ces deux zones de Gouffern en Auge sont approximativement d'égale superficie,

Par voie de conséquence, le coût d'entretien des différentes voies n'est pas la même d'une zone à l'autre tant dans la fréquence des interventions que dans le prix de chacune d'elles.

Considérant qu'il convient comme en 2018 de procéder à une consultation d'entreprises spécifiques propres à chaque zone,

Considérant la consultation réalisée et le rapport d'analyse des offres réalisé le 29 janvier 2019 par Orne Métropole

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**Retient** les propositions de prix suivants :

Zone	Travaux	Entreprise	MONTANT A L'OUVERTURE TTC
<b>Zone de plaine calcaire</b>	<b>Arasements, fossés, canalisations</b>	Godet	16 467.92€
	<b>Mise en œuvre de matériaux</b>	Godet	22 404.00€
<b>Zone du pays d'auge</b>	<b>Arasements, fossés, canalisations</b>	Fouré	18 656.40€
	<b>Mise en œuvre de matériaux</b>	Fouré	20 520.00€

**Approuve** Monsieur le Maire de signer les remises de prix avec les entreprises retenues

*Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une délibération à caractère urgent, non prévue à l'ordre du jour, doit être prise par le conseil municipal concernant le transfert de la médiathèque de FEL.*

*Monsieur le Maire demande à l'assemblée si ces délibérations peuvent être rajoutées à l'ordre du jour et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette modification de l'ordre du jour.*

### 2019-01-07 Objets mobiliers église de Villebadin

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire,

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2018-02-16 prise lors de la session du 20 avril 2018 validant le projet de restauration des objets mobiliers de Villebadin,

Monsieur le Maire informe que dans le projet, un devis de l'entreprise ARCOP concernant la restauration de l'autel latéral sud d'un montant de 5170 € HT a été omis et n'a donc pas été intégré dans le projet et le plan de financement,

Monsieur le Maire informe que le Conseil Départemental a attribué le 16 novembre 2018 une subvention de 2400 € pour le projet présenté,

Monsieur le Maire informe que le Conseil Départemental accepte d'intégrer ce nouveau devis dans la demande de subvention (subvention à hauteur de 15 %),

Monsieur le Maire rappelle qu'une participation financière minimum de 10 % doit être engagée par la commune de Gouffern en Auge,

Avec l'intégration de ce nouveau devis, les travaux mobiliers à réaliser sont estimés à 21162.96 € HT soit 25395.55 € TTC :

- Tranche 1 : Anges céroféraires : 2105 € HT (2526 € TTC)
- Tranche 2 : Statue de St Martin : 1082 € HT (1298.40 € TTC)
- Tranche 3 : Statue de St Laurent : 1024 € HT (1228.80 € TTC)
- Tranche 4 : Autel et retable latéral nord : 8475.98 € HT (10171.18 € TTC)
- Tranche 5 : Autel et retable latéral sud : 8474.98 € HT (10171.18 € TTC)

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**Autorise** le nouveau projet présenté

**Sollicite** l'obtention de la subvention auprès du Conseil Départemental à hauteur de 15 % pour le devis de l'entreprise ARCOP d'un montant de 5170 € HT

**Rappelle** que les travaux seront lancés tranche par tranche en fonction des dons collectés (mécénat)

**Fixe** la participation financière de la commune selon le plan de financement suivant :

	Dépenses (TTC)	Recettes (TTC)
Travaux de restauration	25 395.55 €	
Conseil Départemental (15 %)		3 174.44 €
Fondation VMF (fonds dédiés)		4 700.00 €
Participation communale (10 %)		2539.56€
FCTVA		4165.89 €
Mécénat (fondation du patrimoine, etc ...)		10815.66 €
Total	25395.55 €	25395.55 €

### 2019-01-08 Mise à disposition d'un local pour les services de La Poste à Exmes

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du maire

Monsieur le Maire informe que les services de La Poste ont sollicités la commune pour la mise à disposition d'un local à Exmes pour leurs agents afin de les accueillir pendant leur pose méridienne,

Monsieur le Maire informe que les maires ont donné un accord de principe sous réserve qu'une contrepartie financière soit versée à la commune afin de participer aux frais d'entretien et de chauffage des locaux,

Considérant la proposition des maires de fixer la participation financière à 110 € mensuel,

Considérant qu'il résulte des dispositions combinées des articles L 2121-29 et L 2122-21 du code des collectivités territoriales que le Maire ne peut conclure aucun bail sans que le montant de la location n'ait été préalablement fixé par délibération du Conseil municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**Autorise** le maire ou son représentant à signer avec La Poste la convention de mise à disposition des locaux pour la pose méridienne des agents de La Poste

**Fixe** la participation financière à 110 € mensuel

## QUESTIONS DIVERSES

Commission communale réseaux: Mr le Maire informe qu'il serait opportun de créer une commission communale réseaux. Mr Renaudin et Mr Pannetier sont volontaires pour y siéger. Mr le Maire précise que si d'autres conseillers sont intéressés, il convient d'en informer le secrétariat de mairie.

Réforme taxe d'habitation: Mr Julien Tancray demande si la commune a reçu des informations supplémentaires concernant la réforme de la taxe d'habitation et les impacts de cette réforme sur les dotations communales. Mr le Maire précise qu'à ce jour, la commune n'a pas encore reçu les montants des dotations 2019.

Salon chinois: Mr Hervé Gourbe demande si les travaux du salon chinois auront lieu en 2019. Mr Toussaint précise que suite à la délibération prise lors de cette séance, la demande de subvention auprès de la DRAC sera envoyée dans les meilleurs délais et que les travaux pourront commencer qu'à partir de la réception d'un courrier de la DRAC autorisant le début des travaux.

Toutefois, Mr Toussaint rappelle que ces travaux sont bien inscrits à la programmation 2019 de la DRAC. Il conviendra ensuite au maître d'œuvre d'organiser les travaux avec les entreprises retenues.

Matériels de sécurité: Mr Michel Soudais demande s'il est possible d'acquérir du matériel de sécurité pour les employés communaux qui sont amenés à travailler sur les routes communales et départementales. Il est précisé que ces achats sont prévus (cônes de chantier, panneaux, ...)

### **La séance est levée à 19h00**

Le maire,  
P.MUSSAT

Le secrétaire,  
N.CHRETIEN